

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n°18 Arrêté approuvant le budget des recettes et des dépenses du comite colonial des anciens combattants de la Côte française des Somalis

n°18

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
30 décembre 1933

Numéro JO
n° 445 du 31/12/1933

Date du numéro
31 décembre 1933

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis, chevalier de la Légion d'honneur

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du, 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 17 novembre 1933, portant règlement de la comptabilité applicable au Comité colonial des anciens combattants de la colonie

Le Conseil d'administration entendu dans sa séance du 30 décembre 1933,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1°. — Est approuvé le budget du Comité colonial des anciens combattants de la Côte française des Somalis pour l'exercice 1934 arrêté en recettes et en dépenses à la somme de 56.000 francs. art2. le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

chapon -baissac